

Nouveaux articles constitutionnels sur la formation acceptés. Le PEV satisfait.

Crainte infondée d'une perte de souveraineté

Ce matin peuple et Etats ont accepté les nouveaux articles constitutionnels sur la formation. Des décisions de principe contraignantes seraient désormais possibles.

La coopération entre les cantons doit être améliorée dans le domaine de l'éducation et de la formation. Avec son acceptation des nouveaux articles constitutionnels sur la formation le peuple et les Etats suisses ont exprimé ce désir. Heiner Studer, Conseiller national (PEV, AG), commente: « Le OUI ne signifie pas la perte de souveraineté tant redoutée par le passé. » Avec les nouveaux articles constitutionnels les cantons seront certes motivés de trouver des solutions communes, mais aussi tenus de coopérer davantage. Une telle pression sur les cantons de prendre des décisions de principe contraignantes est jugée positive par le PEV.

Zurich, le 21 mai 2006/nh/sh

Pour plus d'informations :

Conseiller national Heiner Studer: 079 445 31 70
Joel Blunier, secrétaire général PEV Suisse: 076 379 76 79
Niklaus Hari, chargé de communication PEV Suisse: 079 202 72 27
